Green Line - ALL WHEEL CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 12/08/2015 Date de révision: : Version: 1.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Green Line - ALL WHEEL CLEANER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERTEC
Tegro AG, Ringstrasse 3
CH-8603 Schwerzenbach - Switzerland
T +41 (0)44 806 88 13 - F +41 (0)44 806 88 39
andre.bertschinger@tegro.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Centro Svizzero d'Informazione Tossicologica	Freiestrasse 16 8032 Zürich	+41 44 251 51 51 (de l'étranger) 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : sodium mercaptoacetate, Sulphonic Acid C14-16 Alkane hydroxy and C14-16 alkene; sodium salts (=Sodium C14-16 Olefin Sulphonate), Sodium dodecyl benzene sulphonate

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards, fumées
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir 4.1. Premiers secours sur cette étiquette)
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
sodium mercaptoacetate	(n° CAS) 367-51-1 (Numéro CE) 206-696-4 (N° REACH) 01-2119968564-24	1 - 10	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Sens. 1, H317
alanine;N-coco alkyl dervis.; sodium salts	(n° CAS) 68608-68-4 (Numéro CE) 271-795-1	1 - 10	Eye Irrit. 2, H319
2-BUTOXYETHANOL	(n° CAS) 111-76-2 (Numéro CE) 203-905-0 (Numéro index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	1 - 10	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Sulphonic Acid C14-16 Alkane hydroxy and C14-16 alkene; sodium salts (=Sodium C14-16 Olefin Sulphonate)	(n° CAS) 68439-57-6 (Numéro CE) 270-407-8 (N° REACH) 01-2119513401-57	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Sodium dodecyl benzene sulphonate	(n° CAS) 25155-30-0 (Numéro CE) 246-680-4	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de symptômes respiratoires: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Non applicable.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards, fumées. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Lunettes de sécurité.

Protection des mains	:	Gants de protection
Protection oculaire	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	rose. Jaune.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	8 - 8.4
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 95 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1.057 - 1.087
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	:	Liquides comburants Non applicable.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	:	1.3676 - 1.3696

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	
DL50 orale	1746 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	435 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	11 ppm/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	2200 mg/m³

sodium mercaptoacetate (367-51-1)	
DL50 orale rat	200 mg/kg
DL50 orale	504 mg/kg de poids corporel
Dl 50 cutanée rat	2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 1000 mg/kg de poids corporel

Sulphonic Acid C14-16 Alkane hydroxy and C14-16 alkene; sodium salts (=Sodium C14-16 Olefin Sulphonate) (68439-57-6)	
DL50 orale	578 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 52000 mg/m³

Sodium dodecyl benzene sulphonate (25155-30-0)	
DL50 orale	1086 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 1000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 8 - 8.4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 8 - 8.4

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1550 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	911 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

sodium mercaptoacetate (367-51-1)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	38 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	IC50 algea (72 h) mg/l

Sulphonic Acid C14-16 Alkane hydroxy and C14-16 alkene; sodium salts (=Sodium C14-16 Olefin Sulphonate) (68439-57-6)	
CL50 poisson 1	> 1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	IC50 algea (72 h) mg/l

Sodium dodecyl benzene sulphonate (25155-30-0)	
CL50 poisson 1	6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	6.9 mg/l EC50 waterflea (48 h)

Sodium dodecyl benzene sulphonate (25155-30-0)	
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 50 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Green Line - ALL WHEEL CLEANER	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Green Line - ALL WHEEL CLEANER	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

2-BUTOXYETHANOL (111-76-2)	
Log Pow	0.83

sodium mercaptoacetate (367-51-1)	
Log Pow	-3.78

Sodium dodecyl benzene sulphonate (25155-30-0)	
Log Pow	1.96

12.4. Mobilité dans le sol

Green Line - ALL WHEEL CLEANER	
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN)	:	Non
Non soumis à l'ADN	:	Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID)	:	Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	n° CAS	%
AQUA	7732-18-5	>=10%
ELTESOL SX40		1 - 10%
SODIUM THIOGLYCOLATE	367-51-1	1 - 10%
alanine;N-coco alkyl dervis.; sodium salts	68608-68-4	1 - 10%
BUTOXYETHANOL	111-76-2	1 - 10%
SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	68439-57-6	1 - 10%
SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE	25155-30-0	1 - 10%
C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-8 MOLES OF EO	68439-46-3	0.1 - 1%
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	<0.1%
CITRONELLYL NITRILE	51566-62-2	<0.1%
(L) LIMONENE	5989-27-5	<0.1%
TERPINEOL ACETATE	8007-35-0	<0.1%
LINALYL ACETATE	115-95-7	<0.1%
2;6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	18479-58-8	<0.1%
Pyrithione Zinc	13463-41-7	<0.1%
2-methylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4	<0.1%
DECANAL	112-31-2	<0.1%
BENZOPHENONE	119-61-9	<0.1%
Ethylene brassylate	105-95-3	<0.1%
BENZISOTHIAZOLINONE	2634-33-5	<0.1%
UNDECANAL	112-44-7	<0.1%

Geranyl Acetate	105-87-3	<0.1%
Partially Fluorinated Alkyl Polyether	000-00-1	<0.1%
ALLYL CAPROATE	123-68-2	<0.1%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	**%**
agents de surface anioniques	<5%
BENZISOTHIAZOLINONE	
Parfum	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation

SDS EU TURTLEWAX

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit